

## Le personnel : une équipe spécialisée pluri-professionnelle

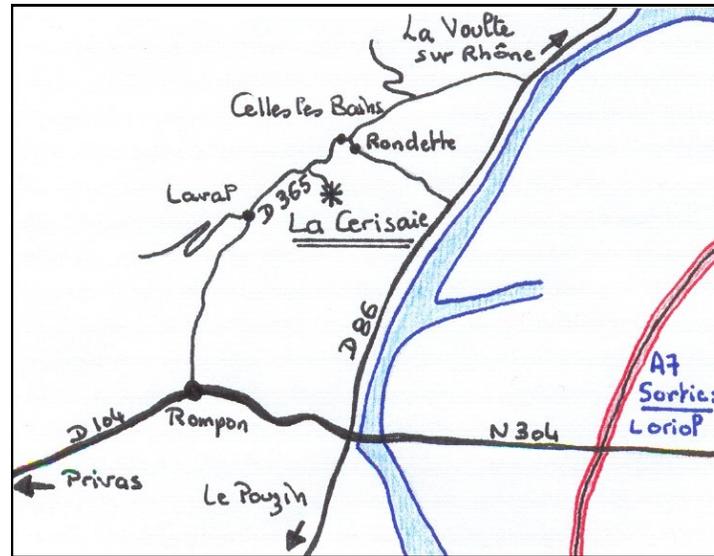
Cette équipe est composée :

⇒ à temps complet

- \* d'une cheffe de service, responsable du Centre
- \* de deux infirmiers
- \* de deux éducateurs spécialisés
- \* de deux moniteurs éducateurs
- \* d'une maîtresse de maison diplômée « monitrice éducatrice »
- \* de deux veilleurs de nuit (1 aide-soignant et 1 AMP)

⇒ à temps partiel

- \* d'un médecin psychiatre
- \* d'une psychologue
- \* d'une secrétaire
- \* de deux veilleurs de nuit



CSAPA La Cerisaie  
Établissements Sainte-Marie  
ARDECHE-DRÔME

C.S.A.P.A Résidentiel « La Cerisaie »

1510 route de Celles-les-Bains  
07250 ROMPON

téléphone : 04 75 85 16 31  
télécopie : 04 75 85 39 31

Messagerie : christine.chareyre@ahsm.fr (Responsable)  
fabienne.boulon@ahsm.fr (Secrétaire)

MAJ : 02.2022

Association hospitalière Sainte-Marie

**CENTRE THÉRAPEUTIQUE  
RÉSIDENTIEL  
« LA CERISAIE »**



**Centre de Soins, d'Accompagnement  
et de Prévention en Addictologie**

**(C.S.A.P.A.)**

« La Cerisaie »  
1510 route de Celles-les-Bains  
07250 ROMPON  
téléphone 04 75 85 16 31

## Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie « La Cerisaie »

Le centre de soins, avec hébergement à temps plein, fait partie de l'**Association Hospitalière Sainte-Marie**. Il propose un « séjour de rupture » à des personnes qui souhaiteraient travailler sur leur toxicomanie avec l'aide d'un encadrement spécialisé. Il a une capacité de 11 places (hommes).

Les **locaux** ont été aménagés dans une ancienne ferme isolée, au milieu d'un domaine de 50 ha, proche de la vallée du Rhône.

La **durée de séjour** est de 6 mois minimum, avec possibilité de prolongation jusqu'à 12 mois, en accord avec l'équipe éducative et soignante.

### Les soins : un suivi individualisé et des soins personnalisés

Vous serez reçu par :

- un **médecin psychiatre** qui assurera votre suivi médical par des consultations individuelles
- une **psychologue** qui assurera le suivi psychologique par des entretiens individuels
- un **éducateur** sera votre référent
- un médecin généraliste et un dentiste pourront être consultés sur l'extérieur
- une **équipe éducative** sera présente dans votre quotidien ainsi que deux infirmiers

## La demande d'admission et les modalités

### Les modalités

La **demande d'admission** doit être argumentée par un courrier à adresser au Centre de soins. En retour, sont envoyés au demandeur une plaquette de présentation du Centre, le règlement de fonctionnement et un questionnaire détaillé à remplir pour étayer le dossier de candidature. La demande est examinée par la responsable de l'équipe. Les appels téléphoniques réguliers sont déterminants pour la liste d'attente.

### L'admission

Un **contrat d'admission** est signé au moment de l'arrivée du nouveau résident, comprenant **une période d'essai d'un mois**. Un **contrat de séjour** personnalisé définissant la durée et les objectifs de la suite du séjour est signé à la fin de la période d'essai et un **bilan** est fait tous les mois avec des nouveaux objectifs.



## Le projet thérapeutique

Le **projet thérapeutique** est fondé sur la prise en charge médicale, psychothérapeutique et socio-éducative des résidents par les médiations suivantes :

- **ateliers dans le centre** : entretien des espaces verts, débroussaillage, permaculture, entretien des locaux, cuisine, bricolage, théâtre, ...

- **chantier extérieur au centre** : convention avec 2 agriculteurs.

- **entretiens individuels** : mis en place avec la psychologue, un éducateur, un infirmier, le médecin psychiatre, la responsable du Centre

- **accompagnement** lors des **démarches** en vue de la **réinsertion**, auprès des organismes de droit commun, des pôles emplois...

- **sport** : randonnée, escalade, sport en salle, sports collectifs, piscine, musculation, relaxation, VTT, ...

- **atelier d'expression** : groupe de parole, atelier d'écriture, communication non verbale

- **information et prévention** animées par les infirmiers.

- **vie de groupe** : respect les uns envers les autres (interdiction absolue de la violence verbale ou physique), participation à des tâches ou activités communes, espace de parole pour gérer les difficultés de groupe.

*Tous les ateliers et activités sont obligatoires car ils participent au projet de soins.*